



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 39

Convocation du Conseil Municipal :  
le 14 juin 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 juin 2004

**Place de la Brèche - Demande de subventions au titre du fonds F.N.  
A.D.T. pour la réalisation de la Cité du Risque et de l'Assurance**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

***Adjoints :***

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

***Conseillers :***

Mme Andrée CHAREYRE, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Monsieur Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Yannick TARDY.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Guillaume JUIN.  
M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à Mme Annie COUTUREAU.  
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Bernard JOURDAIN.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mlle Karen NALEM, Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

AMERU

**Place de la Brèche - Demande de subventions au titre du fonds F.  
N.A.D.T. pour la réalisation de la Cité du Risque et de  
l'Assurance**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

L'aménagement de la place de la Brèche est une nécessité, un projet majeur pour le rayonnement et le dynamisme de la ville de Niort et de l'ensemble de son agglomération. Aussi, cette opération qui doit jouer un rôle décisif dans le dynamisme du centre ville en répondant aux problématiques de qualité de vie, d'animation et d'enjeux économiques, culturels et touristiques est également l'occasion de faire émerger de nouveaux projets de développement concertés sur le territoire.

Dans cette logique, la démarche partenariale de projet de création de « pôle d'excellence d'approche du risque » réunissant autour du Conseil Général, la Ville de Niort, la CAN, l'Université, la Région et l'Etat ainsi que des mutuelles, peut prendre corps et devrait comporter la « cité du risque et de l'assurance », dont la vitrine culturelle, ludique et pédagogique pour le grand public sera implantée sur la place de la Brèche. Ce projet d'ensemble entend favoriser les synergies autour des thèmes de la prévention et de la gestion du risque, dans lesquels toutes les actions du territoire s'y rapportant peuvent trouver leur place. Cette thématique est d'ailleurs reprise dans le Projet d'Agglomération qui met l'accent sur le fait que le risque et les mutuelles contribuent à l'identification du territoire et conforte l'image et l'assise du monde de l'assurance.

C'est pourquoi, dans ce cadre, et à travers la valorisation de l'espace public Place de la Brèche, le projet de « cité du risque et de l'assurance » est conçu pour faire de la place emblématique de Niort un atout majeur en matière de dynamisme économique et commercial.

Plus précisément, l'implantation du « centre d'interprétation des risques », volet grand public ludico-pédagogique de « la cité du risque et de l'assurance » sous l'une des émergences de la place de la Brèche, doit permettre à la fois de développer l'attractivité et la recherche de l'économie locale, tout en assurant la lisibilité et la mise en valeur touristique et culturelle du territoire. En effet, par l'émergence de ce projet de développement concerté sur le territoire niortais, pertinent pour cette thématique du risque, la cité du risque et de l'assurance entend contribuer, dans le respect des orientations intercommunales exposées dans le Contrat d'Agglomération de Niort et en s'incrivant dans une stratégie collective de développement, à structurer le territoire, à participer à l'animation et au développement local et à mettre en valeur les ressources du territoire.

Dans cette logique, le projet de requalification de la Place de la Brèche dans ses aspects «cité du risque et de l'assurance» peut donc prétendre à une aide de l'Etat au titre du F.N.A.D.T. qui fait l'objet de la présente délibération.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- solliciter auprès de l'Etat au titre du F.N.A.D.T. les subventions nécessaires au financement du projet du «centre d'interprétation des risques», volet grand public ludico-pédagogique de «la cité du risque et de l'assurance» au sein du «Pôle d'excellence du risque» dans le cadre du réaménagement de la Place de la Brèche ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les documents à intervenir.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	9
Non participé :	0
Excusé :	6

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard NEBAS**

[Ordre du jour](#)